

# NORMES

## DIRECTIVE BRUIT 2003/10/CE

DECRET 2006-892 DU 19 JUILLET 2006

### OBLIGATION DE MESURER LE BRUIT AU POSTE DE TRAVAIL POUR

Identifier les travailleurs soumis à un niveau d'exposition sonore quotidien, noté :

Lex, 8h  $\geq$  à 80 dB(A)  
ou à un niveau de pression acoustique de crête noté :  
Lpc  $\geq$  à 135 dB(C)

**Lex, 8h  $\geq$  80 dB(A) ou Lpc  $\geq$  135 dB(C)**

Faire connaître à chaque travailleur le niveau sonore auquel il est soumis par une signalisation appropriée.

### PRÉVENTION COLLECTIVE

Obligation si :  
Lex, 8h  $\geq$  85 dB(A) ou Lpc  $\geq$  137 dB(C)

D'établir et mettre en œuvre un programme de mesures techniques de correction acoustique et/ou d'organisation du travail afin de réduire l'exposition au bruit.

### PROTECTION INDIVIDUELLE

Obligation si :  
A : Lex, 8h  $\geq$  80 dB(A) ou Lpc  $\geq$  135 dB(C)

De mettre à disposition des protecteurs individuels (bouchons d'oreille, casques anti-bruit)

B : Lex, 8h  $\geq$  85 dB(A) ou Lpc  $\geq$  137 dB(C)

De faire porter des protecteurs individuels obligatoirement et mise en œuvre d'actions de réduction de bruit

**LIMITE MAXIMALE D'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS  
AU BRUIT AVEC PROTECTEURS :**  
**87dB(A) OU 140dB(C)**

## MESURE DES NIVEAUX sonores et des risques encourus

SEUIL...	NIVEAU EN DÉCIBELS - dB	EXEMPLES	RISQUES ENCOURUS
DE DOULEUR	140	Réacteur d'avion à 100m	DANGER Perte irréversible de l'audition
	130	Coup de tonnerre	
	120	Coup de feu	
DE DANGER	110	Concert de rock	RISQUE SÉRIEUX
	100	Marteau piqueur à 2m	
DE RISQUE	90	Tondeuse, tronçonneuse	INCONFORT

## NORMALISATION anti-bruit

Ces normes vous assurent une conformité aux normes techniques de sécurité de la communauté Européenne

### PROTECTEURS INDIVIDUELS CONTRE LE BRUIT - EXIGENCES GÉNÉRALES

EN 352-1 : 2002	Partie 1: Serre-tête
EN 352-2 : 2002	Partie 2: Bouchons d'oreille
EN 352-3 : 2002	Partie 3: Serre tête montés sur casque de sécurité industriel

### PROTECTEURS INDIVIDUELS CONTRE LE BRUIT - EXIGENCES GÉNÉRALES ET ESSAIS

EN 352-4 : 2001 / A1 : 2005	Partie 4: Serre-tête à atténuation dépendante du niveau
EN 352-5 : 2002 / A1 : 2005	Partie 5 : Serre-tête à atténuation active de bruit
EN 352-6 : 2006	Partie 6 : Serre-tête avec entrée audio-électrique
EN 352-7 : 2002	Partie 7 : Bouchons d'oreilles à atténuation dépendante du niveau
EN 352-8 : 2008	Partie 8 : Serre-tête audio de divertissement
EN 13819-1 : 2002	Protecteurs individuels contre le bruit - Essais Partie 1 : Méthodes d'essais physiques
EN 13819-2 : 2002	Protecteurs individuels contre le bruit - Essais Partie 2 : Méthodes d'essais acoustiques

### DOCUMENT GUIDE POUR LES PROTECTEURS DE L'OUÏE

EN 458 : 2004	Protecteurs individuels contre le bruit - Recommandations relatives à la sélection, à l'utilisation, aux précautions d'emploi et à l'entretien
---------------	--



**LE SAVIEZ-VOUS ?**



20% des salariés sont exposés à des bruits supérieurs à 85 dB toutes durées d'exposition confondues.

Le bruit est responsable de 11% des accidents du travail et de 15% des journées de travail perdues.

## DETERMINATION du protecteur

Chaque protecteur (bouchons, serre-têtes) possède ses propres performances. L'atténuation d'intensité de bruit qu'il procure est fonction de la fréquence de celui-ci. Le SNR vous donne l'atténuation moyenne en nombre de décibel que vous apporte votre protecteur, cette atténuation est précisée pour la Haute (H), moyenne (M) et basse (L) fréquence.

## MARQUAGES



Marquage de certification Norme applicable

Fabricant  
Référence produit  
Année de certification